



Heures à récupérer bonjour,

Par **Iffim**, le **28/09/2012 à 10:30**

Bonjour,rnrnMon employeur est il dans son droit lorsqu'il me demande de récupérer des heures non effectuées à sa demande? en me rendant sur mon lieu de travail, mon employeur me renvoie pour des questions de sécurité. ne doit on pas parler de chômage technique meme s'il s'agit d'une journée? aujourd'hui, suis redevable de ces heures non effectuées?rnj 'accepte de rendre des heures non effectuées lorsqu'il s'agit d'une erreur de ma part, mais ce jour là je me suis présentée, j'ai patientée 40min avant que cette décision tombe. une fois la décision annoncée, je suis rentrée chez moi à la demande de mon employeur. je n'imaginais pas que le lendemain on m'annonce 7 heures à récupérer. mon employeur est il dans son droit?rnrnCordialement.rnlIffim

Par **Lag0**, le **28/09/2012 à 10:43**

Bonjour,rnL'employeur doit vous fournir du travail conformément au contrat signé. S'il vient à ne pas le faire, il doit malgré tout vous rémunérer toujours conformément au contrat.